



Région 4. Lausanne-Epalinges
Conseil régional

AVIS DE CONVOCATION

Conformément au Règlement ecclésiastique, une

ASSEMBLEE PAROISSIALE EXTRAORDINAIRE

est convoquée à la demande

du Conseil régional de la région Lausanne-Epalinges

dimanche 19 mai 2019 à l'issue du culte de 10h30

à Saint-Jean à Cour

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée, lecture des principes constitutifs et prière

2. A propos de la Région 4 (Lausanne et Epalinges):

- Explications sur les motifs de la convocation par le Conseil régional 4 de la présente assemblée paroissiale selon l'article 18, lit d du Règlement ecclésiastique de l'EERV
- Exposé des votes à effectuer par toutes les assemblées paroissiales de la Région 4, à savoir

A. Election du ou des ministre(s) délégué(s) à l'Assemblée régionale du 3 juin 2019

- a. Candidature(s)
- b. Vote

B. Election des laïques délégués à l'Assemblée régionale du 3 juin 2019

- a. Candidatures
- b. Vote

Selon le règlement de l'EERV, l'Assemblée paroissiale se compose des personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées dans la paroisse, qui se déclarent membres de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud.

Lausanne et Epalinges, le 8 mai 2019

P.o. de la présidente de l'Assemblée paroissiale

Charles Bagaini

Secrétaire de l'Assemblée

Composition des délégations paroissiales

Bellevaux – St Luc	1 ministre	2 laïques
Chailly – La Cathédrale	1 ministre	2 laïques
La Sallaz – Les Croisettes	2 ministres	4 laïques
Saint-François – Saint-Jacques	1 ministre	2 laïques
Saint Jean	1 ministre	2 laïques
Saint Laurent – Les Bergières	1 ministre	2 laïques
Sud-Ouest lausannois	1 ministre	2 laïques